

# III – Que vive la culture et l'art dans le partage !

Si la musique libre représente pour certains une alternative à un système injuste, elle peut apporter d'une redéfinition de l'art, de la création, de la culture et de la relation entre le musicien et son public. De manière générale défendre la musique libre, ce n'est pas seulement militer pour une juste rémunération des artistes, c'est aussi mettre en avant les enjeux éthiques qui lui sont liés. En effet, les licences libres permettant la circulation de l'information, on peut avoir la garantie que le ciment de la société ne sera jamais accaparé par quelques intérêts privés, restreignant l'accès à la culture, et renforçant ainsi les inégalités. De plus, face à la pauvreté des musiques largement diffusées, la musique libre peut se vanter de défendre la diversité de la création. Cette dernière n'est alors ni limitée par des intérêts financiers de rentabilité, ni les abus de grandes entreprises invoquant leur droit d'auteur. Grâce à la musique libre, vous avez la certitude que votre nouvelle interprétation ne sera pas censurée sur YouTube par exemple. Toute innovation s'inspire toujours de ce qui a été fait avant. Une création ex-nihilo est impossible, ne serait-ce que parce qu'elle s'inscrit constamment dans un cadre culturel défini. Contrairement au discours que l'on peut entendre trop souvent, la musique libre montre que la culture peut vivre et s'épanouir dans le partage. Il permet de laisser s'exprimer librement les artistes, les mélomanes, et plus généralement les citoyens. Créer une culture libre que chacun peut se réapproprier est donc une nécessité, à la fois du fait du renforcement des abus de droit d'auteur de la part des majors contre la population, mais aussi du fait d'une volonté sociale grandissante de pouvoir recréer à partir de l'existant. <sup>1</sup>

# Créer sans limite

Les licences libres permettent réellement de libérer la création actuelle et future. L'art qu'on le conçoit comme une recreation perpétuelle, ou comme le résultat d'inspirations réciproques, se base toujours sur ce qui a été fait. C'est ainsi que sont nés tous les courants littéraires, picturaux, musicaux, etc. d'une volonté de rupture ou au contraire d'approfondissement d'une idée. La musique est le produit d'une culture, tous les artistes s'inspirent et se nourrissent de la musique passée et présente. La musique ne peut se développer que dans le partage. Malheureusement, l'allongement de la durée et de l'assiette du droit d'auteur entrave la création. Le droit d'auteur est à l'origine un équilibre entre les créateurs et les utilisateurs pour éviter le travers du [passager clandestin](#) et soutenir la création. Mais à force de pression de la part de l'industrie du divertissement pour accroître les prérogatives accordées, on arrive à un point où l'inspiration est entravée par la loi et la recreation n'est plus assurée par le régime classique du droit d'auteur.

Dans cette excellente conférence Lawrence Lessig <sup>2</sup> nous explique que face à cette situation, les licences libres offrent une solution légale pour relancer la créativité et passer d'une société « read only culture » (c'est-à-dire dans laquelle on ne fait qu'être passif par rapport à un contenu reçu) à une société de « read-write culture » (dans laquelle les personnes peuvent recréer et réinventer à partir de l'existant, favorisant la créativité). La musique libre permet de restaurer un partage vertueux dans lequel l'inventivité appelle l'inventivité, et un équilibre entre les droits de l'auteur et ceux des utilisateurs sans les opposer.

*Le domaine public est un moteur essentiel pour la création, car bien souvent, on crée en s'appuyant sur ce qui existe déjà : Bach empruntait des airs populaires traditionnels pour composer ses morceaux ; que serait Picasso sans Titien,*

*Vélasquez ou Ingres ? ; Led Zeppelin a révolutionné le rock en réinterprétant des standards du blues, etc.*

*La création de demain se protège aujourd'hui, nous dit Hadopi. Mais il est tout aussi important de protéger le domaine public pour défendre la création de demain, afin de permettre aux générations futures de s'appuyer sur la création d'hier et d'y puiser leur inspiration. [Calimaq](#)*

En savoir plus

## **Diversité de la création**

Tous les aspects de la musique libre sont liés : grâce au partage vertueux permis par les licences libres, la diversité s'en trouve renforcée. La musique libre n'est pas un style de musique défini. Elle est très diverse, et regroupe la musique la plus classique (par exemple dans le domaine public) et la plus avant-gardiste, en passant par tous les autres genres.

*Le milieu de la musique, je le trouvais (je le trouve toujours) corrompu, pyramidal, basé sur la concurrence des artistes, standardisé, mercantile, en quelque sorte confiné aux antipodes de ce que je percevais dans la philosophie du logiciel libre, et de l'histoire de la Musique. [Rico da Halvarez](#)*

La musique libre étant libre des contraintes commerciales imposées par les industries du divertissement, ce ne sont pas des critères de rentabilité qui décident de ce que les gens écoutent. La musique peut beaucoup mieux s'épanouir dans ce cadre. La liberté de la musique libre c'est celle de la redéfinition de ses limites. Un artiste créant une musique différente et (peut-être) avant-gardiste jouira de l'espace d'originalité dont il a besoin. Les musiciens réalisant de la musique en dehors des mouvements de mode et n'attirant pas la majorité des auditeurs, ont toutes les raisons à passer à la

musique libre qui détachée des schèmes prédéfinis commerciaux est en total accord avec cette philosophie. Bien sûr les artistes populaires ont aussi intérêt à passer à la musique libre, mais pour d'autres raisons. <sup>3</sup>



LES MAJORS SE DEMANDAIENT CE  
QU'IL POUVAIT CAUSER UNE TELLE CHUTE  
DE LEURS VENTES ...

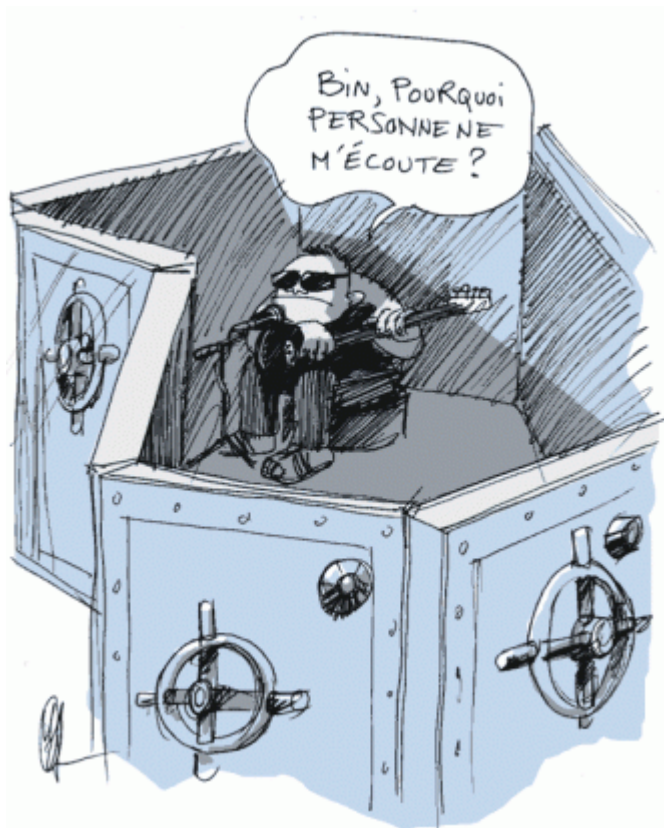
Contrairement au système traditionnel de ce marché <sup>4</sup>, la musique libre assure et encourage la création et la diversification des styles musicaux. Par l'ouverture de la diffusion, les licences ouvertes permettent de s'adresser à un public le plus large possible, et donc de favoriser les genres musicaux émergents ou pas portés par la mode.

## Pérennité de la culture

Le droit d'auteur a été créé à l'origine pour arriver à un compromis entre les intérêts privés et ceux de la société entière. Il donne des prérogatives aux auteurs, mais elles sont limitées dans le temps pour que les œuvres puissent entrer dans le domaine public ensuite et profiter à tous. Le problème actuel est que cet équilibre est rompu au détriment de la société qui s'en trouve meurtrie. Ce point est capital, puisque augmenter la durée des droits et limiter techniquement l'accès à la culture posent problème quant à sa pérennité. La numérisation apporte un potentiel incroyable : moins de détérioration de la qualité par rapport à l'analogique

(comparer par exemple avec le vieillissement d'une cassette vidéo), et à certains supports matériels (pour les livres notamment).

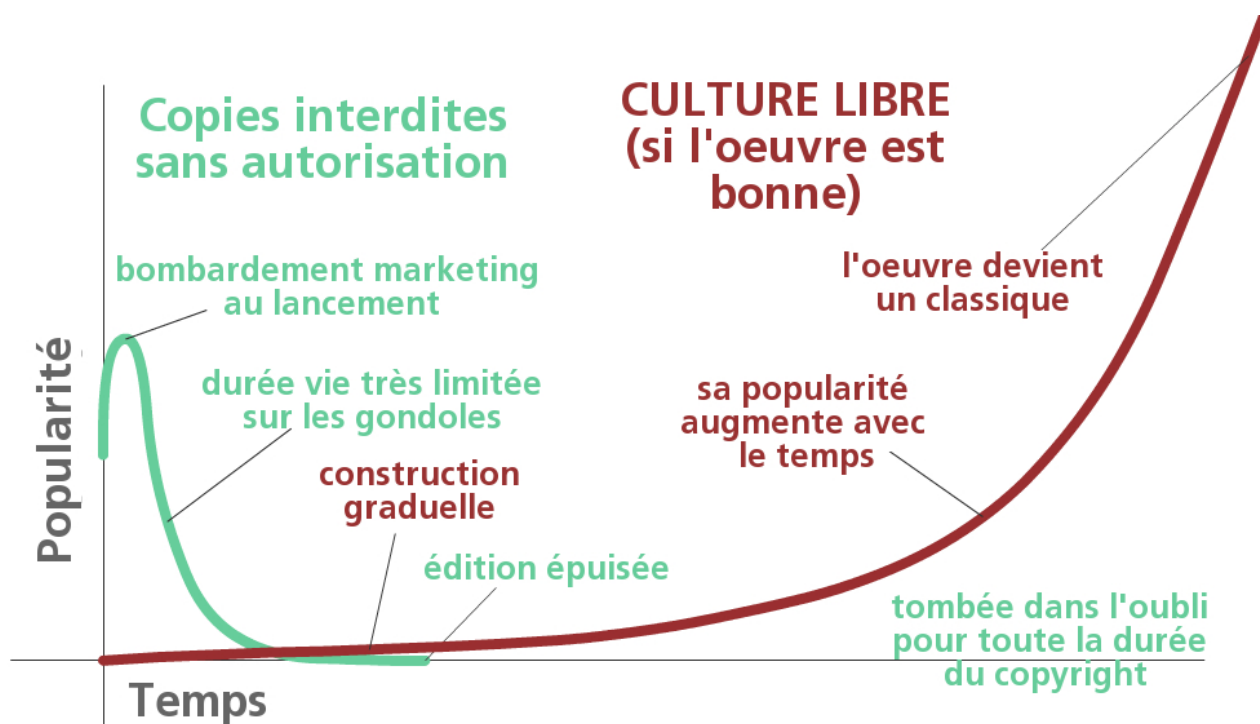
Mais toutes les possibilités qui s'ouvrent sont entravées par deux phénomènes, au point que le numérique devient un danger pour la conservation de notre culture, par rapport à d'autres supports. Premièrement, les industries du divertissement mettent en place des verrous numériques, appelés [DRM](#), c'est-à-dire des mesures techniques vous empêchant d'utiliser comme vous le voudriez un contenu que vous avez pourtant acheté. Restreindre techniquement l'accès à la culture pose le problème de pouvoir y accéder dans le futur. Il est certain qu'une œuvre sous DRM ne sera rapidement (moins de 10 ans) plus accessible par aucun lecteur dans le commerce. La solution à ce problème est d'enregistrer les contenus dans des formats ouverts <sup>5</sup>. Deuxièmement, la restriction d'accès à la culture se fait au niveau juridique. Via l'allongement des droits d'auteur, on prolonge la période durant laquelle une œuvre ne peut pas librement circuler. Le problème est que plus on rallonge cette durée plus les problèmes techniques se font sentir : si une musique ou une interprétation entre dans le domaine public, encore faut-il avoir gardé une trace des partitions ou d'un enregistrement. À une époque où toute trace même minime d'un contenu sous droits d'auteur est supprimée de plateforme comme Youtube, on peut s'inquiéter de la diminution du nombre de copies d'une œuvre, qui est l'unique garantie de sa pérennité.



Que restera-t-il de nous dans cent ans ? Deux cents ans ? Il n'y a qu'à voir la difficulté que l'on peut avoir pour récupérer des fichiers texte (pourtant la forme la plus basique) d'il y a seulement 10-15 ans. Alors ne parlons même pas des Blu-ray dont les lecteurs ne sont plus compatibles deux ans après son achat... Et il ne faudra pas compter sur les producteurs des contenus pour garder une trace des œuvres. Il y a déjà eu beaucoup de films ou séries <sup>7</sup> (même de très grands succès commerciaux) dont les producteurs ont perdus les sources, et donc dont il est impossible d'en faire une version haute-définition correcte, voir même d'avoir la moindre copie. Le numérique quand il est cadenassé devient un véritable danger pour la pérennité de la culture, et raccourcit incroyablement la vie d'une œuvre.

*Le livre aura un rôle crucial lorsqu'il s'agira de transmettre les productions de notre temps aux générations futures. À contrario, ce qui aura été cadenassé au XXIe siècle, est-il certain que l'on en retrouve la clé quelques siècles plus tard ? Je ne le pense pas. [Rico da Halvarez](#)*

C'est là tout l'intérêt de la Culture libre. La musique libre en encourageant sa diffusion permet d'en assurer la pérennité. Elle apporte une double solution, puisqu'elle résout le problème technique et juridique. Technique d'abord, parce que la plupart des plateformes de musique libre propose le téléchargement en MP3, mais aussi en OGG, un format audio ouvert lisible par exemple par [VLC](#). Ainsi on peut être sûr de pouvoir lire sa musique dans une dizaine d'année, comme on peut le faire maintenant. Juridique ensuite, car grâce aux licences libres la musique peut librement circuler, être copiée, être sur de nombreuses plateformes, etc. En multipliant le nombre de canaux de diffusion et le nombre de copies, on réduit drastiquement le risque de perte et d'inaccessibilité future. La musique libre peut donc se vanter d'assurer la pérennité de la culture d'aujourd'hui, élément fondamental de notre société. <sup>8</sup> \_



La vie d'une œuvre libre selon Nina Paley

# Égalité d'accès

La musique libre ne fait pas que garantir le futur d'une œuvre, elle en assure aussi la diffusion présente la plus large possible. Dans un contexte où la culture a un coût de plus en plus élevé, et où tout le monde ne peut pas se permettre de payer chaque chanson 1€ <sup>9</sup>, la musique libre offre un accès égal à tous quelque soit sa situation. Le libre garantit une égalité d'accès à la culture sans aucune discrimination (économique, géographique, etc.). D'autant plus que la musique libre s'épanouit sur Internet, lieu qui est censé par la neutralité du net <sup>10</sup> fournir le même contenu quelque soit l'endroit où l'on se trouve. En facilitant l'accès à tous, on peut espérer que la culture bénéficie au plus grand nombre, en réduisant ainsi les barrières sociales qui peuvent exister. Faire de la musique libre est donc aussi une démarche humaniste, où l'éthique prend le pas sur l'économique. Même si, au risque de se répéter, il faut bien comprendre que libre n'est pas synonyme de gratuit et que faire de la musique libre ne signifie pas renoncer à percevoir une rémunération de ses œuvres.

L'égalité ne porte pas seulement sur la lecture des contenus, mais aussi sur la réadaptation et la réutilisation. Que l'on soit une grande société ou un particulier, chacun a les mêmes droits et les mêmes possibilités sur la reprise d'une œuvre. Les licences libres peuvent aussi être un moyen de lutte contre la censure, multipliant les sources d'accès à une chanson, et les copies, il devient difficile de la censurer par rapport à une distribution centralisée où les censeurs n'auraient qu'à s'adresser à une petite poignée d'organismes.

## **Le public et le musicien enfin réunis !**

*La copie pour partage d'œuvres audio-visuelles, musicales*



*n'est ni du vol, ni répréhensible. Elle est simplement une activité qui fait sens, qui relie les humains entre eux. L'échange non marchand de la « culture » est indispensable, crucial, central, indispensable. Parce qu'il nous permet de rester humain, c'est-à-dire d'être autre chose que de simples prédateurs avides, uniquement préoccupés par la protection de leurs intérêts et leurs profits personnels. [Reflets.info](#)*

Une autre des caractéristiques importantes de la musique libre est qu'elle rapproche considérablement bien les artistes et leurs publics. La musique libre incite au partage, à la récréation, à la diffusion, et par là même un lien peut se créer. Les barrières entre le musicien et les artistes ont tendance à tomber. L'absence de grandes entreprises obsédées uniquement par les profits n'hésitant pas à poursuivre en justice le même public qui soutient les artistes, aide grandement à créer ce lien précieux. Internet y participe également, en multipliant le nombre d'opportunités de contacts. Cette proximité n'est pas due au fait que beaucoup de musiciens libres ne sont pas des « stars ». Il suffit de regarder comment Trent Reznor, un [grand nom](#) de la musique, crée et entretient un [lien direct de partage et d'échange](#) avec ses fans. C'est bien la musique libre qui crée ce lien direct. Le public et le musicien sont enfin réunis, et leurs intérêts deviennent convergents : le public ne demande qu'à écouter de la bonne musique, et le musicien qu'à se faire connaître et faire écouter son précieux travail. En autorisant le partage, le nombre de possibilités de lien avec l'artiste explosent : retours, conseils et idées sur un morceau, partage et diffusion d'enregistrements de fans (le musicien peut ainsi bénéficier d'une qualité audio croissante), dons directs à l'artiste (encouragés par une proximité avec lui), envie de le promouvoir, etc. Bref, tout le monde peut y gagner !

*Les évolutions technologiques et les nouveaux comportements qu'elles induisent ne doivent pas rompre le lien qui unit les artistes à leur public, mais le renforcer. [Lettre ouverte aux](#)*

## artistes

C'est d'autant plus important dans la période actuelle, où les industries du divertissement en criminalisant le partage non-marchand sur Internet participent à l'instauration d'un mur entre les artistes et le public. Le modèle qu'elles promeuvent est à l'opposé de celui de la musique libre. Alors que ce sont les mêmes personnes qui téléchargent illégalement et qui soutiennent financièrement les artistes <sup>11</sup>, les industries s'en prennent au public, tout en participant au lavage de cerveau général sur le « piratage ». Elles cherchent ainsi à opposer les intérêts des deux partis (le public chercherait on ne sait pour quelle raison la mort des artistes...), sans reconnaître que les deux cherchent la même chose : faire vivre la musique. Réunir les artistes et le public est l'une des plus belles choses de la musique libre.

En savoir plus

*Les quatre structures méta-informationnelles de la filière de la musique enregistrée :*

	Mode de sélection	
	par des professionnels	pas de sélection
Promotion centralisée	<i>Star system</i>	<i>Push</i>
Promotion décentralisée	<i>Pull structuré</i>	<i>Pull libre</i>

- *Le modèle Star system conjugue une promotion centralisée par les médias de masse avec une sélection professionnelle, par des labels indépendants qui peuvent assurer à la fois diversité et qualité. C'est à peu près la situation actuelle même si l'on peut percevoir une tendance à une évolution vers le modèle Push.*
- *Le modèle Push est associé à l'absence de sélection joint à la promotion centralisée que certains associent*

- à un modèle « Star Ac » caractérisé par une baisse de qualité générale, une uniformité de produits, un formatage des goûts, etc. Le modèle Push est adapté aux biens de mode ou d'ostentation dont l'utilité ne dépend pas de leur qualité intrinsèque et pour lesquels aucune sélection n'est vraiment nécessaire. Les médias de masse se montrent efficaces pour fabriquer et imposer des vedettes éphémères et pour promouvoir des œuvres standardisées par des diffusions répétées.
- Le modèle Pull structuré, proche du modèle actuel des labels indépendants, se caractérise par une promotion décentralisée, par la fourniture de conseils personnalisés, par exemple sur les sites de vente de produits culturels (comme Amazon), par un bouche-à-oreille en ligne, c'est-à-dire par un système critique réparti (par exemple, à partir de blogs) permettant l'émergence de biens culturels adaptés à de petites collectivités. Certains standards de qualité sont néanmoins encore assurés par une sélection professionnelle, en particulier les standards techniques. Ce modèle peut permettre, notamment par le biais d'internet, un traitement de la méta-information plus diversifié que celui des médias de masse et le respect des schémas actuels de mise en valeur des contenus par des supports rivaux.
  - Le modèle Pull libre repose sur la possibilité, pour des artistes, d'entrer directement en contact avec leur public, sans sélection professionnelle, sans promotion centralisée. Pour certains, il s'agit là d'une utopie et des médiations sans doute peu différentes des formes actuelles se remettront rapidement en place ; ainsi, sur internet (blogs, sites de type MySpace), les visites des internautes se font vers les artistes très connus, qui sont justement ceux qui sont promus par les médias de masse. Pour d'autres, même si internet est un média et donc opère une sélection dans ce qu'il transmet, cette sélection est différente de celle

*qu'effectuent les médias de masse : statiquement, elle permettrait plus de diversité (ce qu'on désigne, dans ce contexte, par l'expression de « longue traîne », long tail <sup>12</sup>) et, dynamiquement, une recomposition de la production selon les réactions de l'offre.*

*(...)*

*La nature des rapports entre le système de production/diffusion/promotion, les consommateurs et les artistes. Ces rapports peuvent être conflictuels ou coopératifs : on distinguera ainsi des situations défavorables ou favorables aux consommateurs ; de même, symétriquement, des situations défavorables ou favorables aux artistes.*

*Ainsi, des situations où des producteurs menacent de prison certains consommateurs soupçonnés de piratage seront qualifiées de défavorables aux consommateurs ; de même des situations où des producteurs cherchent à se passer d'artistes originaux pour imposer une production standardisée seront qualifiées de défavorables aux artistes.*

## **L'artistique avant tout**

Derrière l'obsession mercantile et marketing des industries du divertissement, se développe avec certains musiciens libres une autre approche. Ces derniers utilisent la musique libre comme un vecteur de promotion d'un art plus « pur » non limité par des considérations d'ordre économique. Ce recentrage sur l'artistique a de nombreux avantages que nous avons pu étudié : épanouissement de la création, concomitance des intérêts de l'artiste et de son public, etc. Certains arrivent ainsi à créer une musique plus sincère et originale, non-contrainte par le diktat des schèmes de la mode. Cet art ne peut alors plus être évalué quantitativement comme n'importe quel autre marchandise. À une époque où la musique commerciale se

concentre sur un petit nombre de groupes standardisés, la musique libre offre une véritable bouffée d'air à ceux qui pensent que l'art ne doit pas être manipulé dans un unique objectif de rentabilité.

Pour approfondir l'analyse de l'art marchand nous vous conseillons cet [excellant texte](#).

En savoir plus

---

[Écoutez →](#)

Si vous avez aimé ce site, pérennisez l'action de l'association :

[Soutenez Framasoft](#)

---